

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

VIDOURLE CAMARGUE



Le conseil de développement est une **assemblée consultative** composée de **citoyens bénévoles** du territoire du PETR Vidourle Camargue. Son objectif est d'enrichir la décision politique en faisant entendre la **voix des habitants** et des acteurs locaux sur des **sujets d'intérêt commun**.



Mandat 2020-2026

PETR VIDOURLE CAMARGUE

50 COMMUNES

Aigues-Mortes
Aigues-Vives
Aimargues
Aspères
Aubais
Aubord
Aujargues
Beauvoisin
Boissières
Boisseron
Calvisson
Campagne
Cannes-et-Clairan
Codognan
Combas
Congénies
Crespian
Entre-Vignes
Fontanès
Galargues
Gallargues-le-Montueux
Garrigues
Junas
Le-Cailar
Lecques
Le-Grau-du-Roi
Lunel
Lunel-Viel
Marsillargues
Montmirat
Montpezat
Mus
Parignargues
Nages-et-Sologues
Saint-Clément
Saint-Just
Saint-Laurent-d'Aigouze
Saint-Nazaire-de-Pézan
Saint-Sériès
Salinelles
Saturargues
Saussines
Sommères
Souvignargues
Uchaud
Vauvert
Vergèze
Vestric-et-Candiac
Villetelle
Villevieille



SOMMAIRE

LE CODEV VIDOURLE CAMARGUE

► Le PETR Vidourle Camargue	5
► Le Conseil de Développement	6
Fonctionnement et composition	7
Répartition des membres par EPCI et commissions	8
Réunions et diffusion des travaux	9
Participation aux instances territoriales	10
► Les commissions thématiques	11
Permis de louer	11
Le photovoltaïque dans les collectivités territoriales	13
Covoiturage	15
Eau potable	17
Filières d'avenir	19
Pêche et aquaculture	21
Gestion des déchets	23
Tiers-Lieux	25



ENVIE DE S'INVESTIR

PROPOSEZ VOTRE CANDIDATURE !

Le Conseil de développement joue un **rôle clé dans la démocratie locale** en offrant aux citoyens l'opportunité de contribuer activement à l'élaboration des projets et des orientations stratégiques du PETR Vidourle Camargue. En rejoignant cette instance, vous pouvez **prendre part aux réflexions collectives et participer aux décisions** qui façonneront l'avenir du territoire.



Si vous souhaitez vous engager, **n'hésitez pas à contacter le PETR ou votre communauté de communes / d'agglomération** pour vous informer sur les modalités de participation.

Vous pourrez ainsi vous investir dans une ou plusieurs commissions thématiques et apporter votre expertise, vos idées et votre vision pour un développement harmonieux et durable du territoire !



Contacter le PETR Vidourle Camargue :

contact@petr-vidourlecamargue.fr | 04 34 14 80 00



LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) VIDOURLE CAMARGUE



© Gérard Villena

RÔLE ET GOUVERNANCE

Le PETR Vidourle Camargue est un établissement public regroupant 5 intercommunalités, 50 communes et environ 156 500 habitants. Il sert de plateforme de coopération pour le développement territorial, soutenant les projets locaux et assurant la visibilité du territoire auprès des instances européennes, nationales, régionales et départementales.

MISSIONS DU PETR

Le PETR fonctionne comme un outil d'animation et de contractualisation, offrant un soutien administratif et financier pour la réalisation des projets. Ses missions incluent la gestion de dispositifs européens (le programme LEADER, le DLAL FEAMPA, et l'ATI FEDER), ainsi que la facilitation des échanges entre les acteurs locaux. Il mène également des actions spécifiques dans divers domaines, tels que le patrimoine (Label Pays d'Art et d'Histoire), l'alimentation (Projet Alimentaire Territorialisé), et l'oénotourisme (Label Vignobles et Découvertes).

CHIFFRES CLÉS



50 COMMUNES
153 000 HABITANTS



5 EPCI
MEMBRES



8 MISSIONS
D'ANIMATION ET DE
FINANCEMENT



LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

20 MEMBRES
BENEVOLES



6 ANS
DE MANDAT



9 COMMISSIONS
THEMATIQUES CRÉÉES



OBJECTIFS DE L'INSTANCE

Le CODEV a été créé en 2019 et renouvelé lors des élections de 2021. Il fonctionne selon un règlement intérieur et une charte de bonne conduite qui définissent ses missions :

- **Apporter un éclairage citoyen** : Il donne son avis sur les projets et les décisions du PETR, en se basant sur le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire (associations, entreprises, etc.).
- **Garantir les objectifs du projet de territoire** : Il veille à ce que les actions menées par le PETR soient cohérentes avec les objectifs de développement durable et harmonieux du territoire.
- **Mobiliser les forces vives** : Il met en place des commissions de travail thématiques, ouvertes à toutes les personnes désireuses de s'impliquer dans le développement du territoire.
- **Informier et sensibiliser** : Il communique sur les projets du PETR et encourage la participation citoyenne.
- **Promouvoir le PETR** : Il valorise les atouts du territoire et favorise les échanges avec d'autres territoires.

VIE DU CODEV

FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION

Le Conseil de Développement est composé de 20 membres bénévoles issus de divers secteurs d'activité : économique, social, culturel, éducatif, scientifique et associatif. Ses membres doivent travailler ou résider sur le territoire Vidourle Camargue. Son président est nommé par le président du PETR. Les membres sont désignés pour la durée du mandat politique (6 ans) par les EPCI, chacun disposant de 4 sièges.

Les assemblées plénières

Elle se réunit au moins une fois par trimestre dans les locaux du PETR Vidourle Camargue, en présence du vice-président en charge du CODEV. Son objectif est de définir la politique générale du Conseil, d'émettre des avis et des propositions, et de suivre l'avancement des commissions thématiques tout au long de leur travail.

Les commissions thématiques

Elles sont créées pour approfondir des sujets spécifiques, comme la mobilité, l'environnement ou l'économie, et formuler des recommandations. Ouvertes à tous les membres, elles permettent à chacun de choisir librement les thèmes de travail. Une thématique peut également être définie en réponse à un axe stratégique retenu par le PETR, comme l'aquaculture.

9 commissions ouvertes

	Permis de louer	<i>Clôturée</i>
	Photovoltaïque dans les collectivités territoriales	<i>Clôturée</i>
	Mobilités	<i>Clôturée</i>
	Eau potable	<i>Clôturée</i>
	TPE – Filières d'avenir	<i>Non finalisée</i>
	Pêche et aquaculture	<i>En cours</i>
	Gestion des déchets	<i>En cours</i>
	Tiers-lieux	<i>Non finalisée</i>

RÉPARTITION DES MEMBRES

PAR EPCI ET PAR COMMISSION



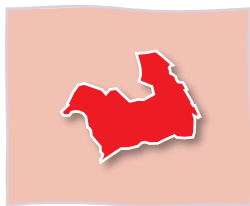
CA LUNEL AGGLO

- FLUTET Gilles (membre actif) 🌳💧♻️
- FONTANA Jean François (membre actif) 🚗
- DIREXEL Bernard (membre actif) ➡️
- GODET-GILBERT Stéphanie (membre actif) ➡️
- GALLARDO François ☀️
- GIRON Mélanie 🌳☀️



CC PAYS DE SOMMIÈRES

- LEFORT Robert (membre actif) 🏠🚗⚙️
- AVESQUE Alain (membre actif) 🏠🌳💧♻️
- RODRIGUEZ Denis (membre actif) ☀️♻️
- MARTINEZ Danielle (membre actif) ➡️
- COUVREUR Florence



CC RHÔNY-VISTRE-VIDOURLÉ

- SEIGNEURIN Stéphane (membre actif) ☀️♻️
- ROUGER Bernard (membre actif) 🚗💧♻️
- BARONI Julien (membre actif) ♻️
- MORO Éric 🌳☀️



CC PETITE CAMARGUE

- CONSTANT Claude (membre actif) 🏠🚗➡️
- OUAYOUN Alain (membre actif) ☀️
- GAJIC Nadège (membre actif) ⚙️
- JOLIVEL Bertrand 🌳🚗
- ROUVIN Frédéric ☀️
- SANCERNI Samuel



CC TERRE DE CAMARGUE

- BLATIERE Dominique (membre actif)
- GAIDAN Thierry 🚗
- ARRAGON Frédéric
- VALLES Belinda ☀️
- SARRUS Philippe
- VILA Bernard
- SIMON Thierry
- GEIGER Marion ⚙️

RÉUNIONS ET DIFFUSION DES TRAVAUX

2020

- Conseil de développement constitué en 2019, fortement impacté par la crise sanitaire en 2020
- Deux commissions actives malgré les difficultés : « Habitat et énergie » et « Marketing territorial »
- Renouvellement des membres à la suite des élections municipales
- 27 septembre 2020 : Visioconférence de présentation du dispositif « Permis de louer »

2021

- Nouvelle dynamique partenariale "public-privé" avec la nomination de 20 nouveaux membres
- Cinq thématiques prioritaires identifiées : TPE : solutions d'installation, mobilités, eau, filières d'avenir, panneaux photovoltaïques
- Réunions trimestrielles pour partager l'avancement des travaux
- 7 décembre 2021 : Premier bilan d'étape présenté à M. MARTINEZ et M. GRAS

2022

- Trois réunions plénières : 7 février, 7 juin et 7 novembre 2022
- Présentations aux instances territoriales :
 - 6 juillet : Conférence des Maires à Aubais
 - 1^{er} décembre : Bureau communautaire de la CC Terre de Camargue à Aigues-Mortes
 - 15 décembre : Conseil communautaire de la CC Rhône-Vistre-Vidourle à Gallargues-Le-Montueux
- Travail de proximité avec les communes et les EPCI :
 - Commission photovoltaïque : 23 novembre (Aimargues), 7 décembre (Aubais), 8 décembre (Boisseron)
 - Commission mobilités : 19 décembre (CC Pays de Lunel)

2023

- Trois réunions plénières : 7 février, 5 avril et 11 septembre 2023
- Présentations aux intercommunalités :
 - 3 janvier 2023 : Bureau communautaire de la CC Pays de Lunel
 - 26 janvier 2023 : Conseil communautaire de la CC Pays de Sommières
 - 22 mars 2023 : Bureau communautaire de la CC Petite Camargue à Vauvert
- Travail de proximité avec les municipalités :
 - Commission photovoltaïque : 4 janvier (Aigues-Vives), 11 janvier (Aubord)
 - Commission mobilités : 27 mars (rencontre avec les élus/techniciens référents des EPCI)
- 11 septembre 2023 : Création de trois nouvelles commissions thématiques pour la seconde partie du mandat : gestion des déchets, tiers-lieux et accès aux soins
- 2 octobre 2023 : Présentation finale des travaux des commissions photovoltaïque, eau potable et mobilités a été organisée à Calvisson pour partager les résultats avec les maires et conseillers municipaux du territoire.

2024

- La commission "Accès aux soins" a été abandonnée et remplacée par une commission dédiée à la "Pêche et aquaculture".
- Trois réunions plénières : 15 janvier, 24 avril et 23 septembre 2024

2025

- Trois réunions plénières : 3 mars, 23 avril, 20 octobre
- Présentations aux instances territoriales :
 - 5 juin : Conférence des Maires à Le Cailar
 - 9 décembre : Présentation de la commission gestion des déchets en commission environnement de la CC Rhône-Vistre-Vidourle

2026

- 1 réunion plénière : 26 février

PARTICIPATION AUX INSTANCES TERRITORIALES

ASSEMBLÉE DES TERRITOIRES

Le 19 mars 2024, la Région Occitanie a réuni sa nouvelle Assemblée des Territoires à l'Hôtel de Région de Toulouse. Composée de manière paritaire d'élus et de citoyens, cette instance de concertation a pour objectif de co-développer les politiques territoriales régionales.

Une nouvelle réunion plénière de l'Assemblée des Territoires s'est tenue le 23 septembre 2025 à Montpellier, autour du thème de l'intelligence artificielle et de ses impacts pour les collectivités, les territoires et les citoyens. Le PETR Vidourle Camargue a pris part à ces travaux, avec notamment la représentation de Claude Constant, élu de la société civile et président du conseil de développement.

COORDINATION CODEV OCCITANIE

Le Conseil de développement contribue à la structuration et à la mutualisation des expertises à l'échelle régionale. Le 17 janvier 2023, Claude CONSTANT et Maxime CHARLIER ont participé à la plénière de lancement à Carcassonne. Puis, le 11 décembre 2023, Claude CONSTANT et Robert LEFORT ont pris part, en visioconférence, à l'Assemblée générale de la coordination régionale des conseils de développement d'Occitanie. Cet espace d'échanges rassemble les instances citoyennes des PETR, PNR et communautés d'agglomération, favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

RÉVISION SCoT SUD GARD

Soucieux de participer à l'élaboration d'une stratégie d'aménagement cohérente, le Conseil de développement a apporté son expertise dans la révision du SCoT Sud Gard. Claude CONSTANT a ainsi participé, en 2024 et 2025, aux ateliers et séminaires de révision de ce document essentiel définissant les grandes orientations d'urbanisme et de développement.

PETR VIDOURLE CAMARGUE

Pour garantir une représentation continue et globale des acteurs locaux, le Conseil de développement siège à l'ensemble des comités syndicaux du PETR Vidourle Camargue. Parallèlement, il a été associé à la révision du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue, approuvé en 2021, assurant ainsi une approche concertée des enjeux locaux.



PERMIS DE LOUER



La commission Permis de Louer s'est penchée sur la mise en place de ce dispositif, instauré par la loi ALUR, pour améliorer la qualité du parc locatif privé. La problématique centrale est de prévenir la mise en location de logements susceptibles de porter atteinte à la salubrité publique ou à la sécurité des occupants. Le permis de louer, qu'il prenne la forme d'une déclaration de mise en location ou d'une autorisation préalable, est un outil de contrôle et d'observation des logements mis en location, complémentaire aux outils existants en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Principaux axes d'investigation

La commission a étudié le cadre juridique du permis de louer, défini par la loi ALUR et ses décrets d'application. Elle a analysé les objectifs du dispositif, son champ d'application (logements mis en location/relocation à usage de résidence principale soumis à la loi du 6 juillet 1989, hors parc social et logements conventionnés APL), et les modalités de sa mise en œuvre par les collectivités compétentes (EPCI compétent en matière d'habitat ou commune). La commission s'est également appuyée sur le retour d'expérience de la commune de Vauvert, qui a mis en place l'autorisation préalable de mise en location. Cette commission a également eu l'appui de Nathalie VAUCHERET, experte en bâtiment indépendante qui intervient pour le compte de plusieurs communes dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Principales préconisations

Sur la base de ses investigations, la commission recommande aux communes du PETER Vidourle Camargue d'envisager la mise en place du permis de louer, en s'inspirant de l'exemple de Vauvert. Les préconisations s'articulent autour des points suivants :

- **Délibération de la collectivité compétente** : L'EPCI ou la commune doit prendre une délibération précisant les zones géographiques d'application du dispositif, le lieu et les modalités de dépôt des demandes, et la date d'entrée en vigueur (au plus tôt 6 mois après la publication de la délibération).
- **Information des propriétaires** : Mettre en place une communication efficace auprès des propriétaires concernés, en utilisant différents supports (affiches, prospectus, journal municipal, réseaux sociaux, courriers individuels).

- **Procédure de demande** : Faciliter le dépôt des demandes en mettant à disposition les formulaires CERFA en ligne et en physique, et en informant clairement les propriétaires sur les pièces à fournir (dossier de diagnostic technique complet et en cours de validité).
- **Visite de contrôle** : Organiser des visites de contrôle des logements par un expert agréé indépendant, afin d'évaluer leur état en matière de sécurité et de salubrité.
- **Décision et sanctions** : Notifier rapidement aux propriétaires la décision d'autorisation ou de refus, en indiquant clairement les motifs de celui-ci et les travaux à réaliser. Appliquer les sanctions prévues en cas de non-respect du dispositif (amende pouvant aller jusqu'à 5 000 € en cas de non-dépôt de demande, et jusqu'à 15 000 € en cas de location malgré un refus).

Il est important de noter que la commune de Calvisson a mis en place ce dispositif, ce qui peut servir d'exemple et de source d'inspiration pour les autres communes du territoire.

La commission souligne que le permis de louer est un outil efficace pour lutter contre l'habitat indigne et améliorer la qualité du parc locatif privé, à condition d'être mis en œuvre de manière rigoureuse et avec une communication adaptée.

À noter : depuis la clôture de la commission, deux évolutions majeures impactent positivement la mise en œuvre de dispositif au niveau communal :

- Il n'est plus nécessaire de disposer d'un programme local de l'habitat indigne pour instaurer le permis de louer, ce qui permettrait notamment de débloquer la situation de Sommières.
- Désormais, ce sont les communes elles-mêmes qui appliquent et perçoivent les amendes, une compétence auparavant attribuée à la Préfecture et à l'ANAH. Ce changement accélère le processus et le rend plus avantageux pour les collectivités.





LE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La commission a analysé l'intégration du photovoltaïque dans les collectivités territoriales, en lien avec les objectifs de la COP21, qui imposent de produire au moins 25 % de l'équivalent de la consommation d'énergie globale d'ici 2030. Cette transition énergétique présente plusieurs avantages pour les collectivités, notamment la réduction de leur facture d'électricité, un enjeu renforcé depuis la suppression des tarifs réglementés en 2021 pour certaines collectivités, et l'affirmation d'un engagement concret en faveur du développement durable. Le marché du photovoltaïque s'est fortement démocratisé ces dernières années grâce à une baisse significative des coûts d'installation et avec un retour sur investissement estimé entre 7 et 10 ans et une garantie de 25 à 30 ans sur les panneaux et leur production. Cette évolution technologique et économique ouvre ainsi de nouvelles opportunités pour les collectivités territoriales du PETR.



Principaux axes d'investigation

La commission a exploré plusieurs axes de recherche pour évaluer les potentialités du photovoltaïque :

- Premièrement, elle a analysé les différents types d'installations disponibles : les centrales flottantes qui ne nécessitent pas de foncier, les centrales au sol qui peuvent s'étendre sur plusieurs hectares, les carports ou ombrières photovoltaïques qui valorisent les espaces de stationnement, et les installations sur bâtiments qui présentent le meilleur retour sur investissement.
- Deuxièmement, elle a étudié les différents modèles économiques applicables : la revente totale de la production à EDF Obligation d'Achat avec un tarif garanti sur 20 ans, l'autoconsommation avec ou sans revente de surplus, l'autoconsommation collective patrimoniale permettant d'alimenter plusieurs bâtiments d'une même entité dans un rayon de 2 km, et l'autoconsommation collective ouverte où producteurs et consommateurs sont des entités différentes.
- Troisièmement, la commission a analysé des exemples concrets de réussite, comme celui de Saint-Joachim en Loire-Atlantique, une commune de 4 400 habitants qui a lancé son projet en 2012 et atteint un retour sur investissement en 8 ans, avec une réduction de 32% de la consommation des bâtiments communaux en moins de 10 ans. Elle a également visité le site pilote du Cailar, une commune du territoire de 2 500 habitants où une communauté énergétique permet à six voisins et une installation sportive de partager une électricité 100% renouvelable et locale. Enfin, elle a exploré les solutions de stockage d'énergie, tant virtuelles que physiques, permettant de réutiliser les surplus produits pendant les périodes de faible ensoleillement, avec différentes capacités et coûts d'installation.

Principales préconisations

Sur la base de ses investigations, la commission propose plusieurs recommandations pour développer le photovoltaïque sur le territoire du PETR Vidourle Camargue :

- **S'appuyer sur les ressources d'information existantes** : Consulter le guide "Photovoltaïque et collectivités territoriales : Guide pour une approche de proximité" publié par l'ADEME, qui propose aux collectivités des conseils et retours d'expériences sur la mise en œuvre, le portage et le financement de projets photovoltaïques locaux.
- **Utiliser le guichet unique AREC** : Recourir à l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC), initiée par la Région Occitanie, la DREAL et l'ADEME, et à son réseau de conseillers "Les Générateurs d'Occitanie" pour être accompagné dans le développement de projets solaires photovoltaïques. Ce réseau permet aux collectivités de monter en compétences dans la phase amont des projets, avec des conseillers réactifs, disponibles et compétents.
- **Explorer deux dispositifs financiers particulièrement intéressants** :
 - OcciSUN : une offre 100% financée si au moins 60% de la production est autoconsommée, applicable pour les toitures dès 1 500 m². Ce dispositif propose une étude personnalisée gratuite, une conception conjointe du projet, et permet à la ville d'acheter de l'électricité verte et locale, moins chère avec des économies dès la première année. Au terme du bail de 20 ans, l'installation revient à la collectivité sans investissement.
 - Ombrières d'Occitanie : une solution clé en main pour les parkings d'une centaine de places ou autres espaces à protéger, où le prestataire construit et exploite l'installation pendant la durée du bail, en versant un loyer à la collectivité, qui récupère l'installation à la fin du contrat.
- **S'appuyer sur les acteurs locaux pertinents** : Collaborer avec des entreprises comme ACTTE (qui travaille avec les collectivités locales, les entreprises et les citoyens pour développer des projets cohérents), BEOGA, REXEL, RE2S et LIBOW (spécialiste en autoconsommation solaire sur l'Hérault, le Gard et l'Aude).

La commission souligne que la volonté politique constitue le facteur déterminant pour la réussite de ces projets, comme l'illustre parfaitement cette citation de Denis SALAÜN, Responsable des finances et des marchés publics à Saint-Joachim, lors de son interview avec les membres de la commission : "Sans volonté... on ne fait rien !"

De plus, la commission a multiplié les réunions d'information à destination des communes qui en faisaient la demande, afin de diffuser largement l'ensemble des informations collectées et mises en forme. De manière directe ou indirecte, plusieurs communes ont ainsi lancé des projets photovoltaïques sur leurs patrimoines communaux, mais également sur des parkings, et parfois en partenariat avec l'AREC.



Coordination :

Alain AVESQUE, Mélanie GIRON, Gilles FLUTET, Eric MORO, Bertrand JOLIVEL



MOBILITÉS COVOITURAGE



La commission Mobilités s'est penchée sur la question du covoiturage comme solution face à la densification progressive de la circulation routière sur le territoire du PETR. Cette densification est causée par plusieurs facteurs préoccupants : l'augmentation continue de la population, la prédominance des déplacements domicile-travail en véhicules individuels (70% des trajets, avec seulement 3% de covoiturage quotidien), l'impact environnemental croissant de la circulation routière, l'augmentation du coût des transports (carburant, péages, stationnement), et la perte de temps considérable dans les transports notamment aux heures de pointe. Dans ce contexte, la commission a identifié le covoiturage comme une solution pertinente à développer et à organiser sur l'ensemble du territoire, répondant à la fois aux enjeux économiques, écologiques et sociaux de la mobilité locale.

Principaux axes d'investigation

La commission a adopté une approche méthodique basée sur l'observation et l'analyse comparative pour élaborer sa proposition :

- Premièrement, elle a étudié les politiques réussies de développement du covoiturage dans d'autres régions françaises, notamment en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, qui ont mis en place des aires référencées, une signalétique appropriée et des campagnes de communication efficaces.
- Deuxièmement, elle a constaté le succès de l'aire de covoiturage de Gallargues-Le-Montueux située près de l'autoroute, tout en relevant la rareté des aires officielles sur le territoire et l'apparition spontanée d'aires "sauvages", témoignant d'un besoin non satisfait.
- Troisièmement, la commission a organisé des rencontres avec plusieurs élus et directeurs d'établissements publics et privés notamment les grandes et moyennes surfaces, qui ont tous manifesté un avis favorable au développement du covoiturage.

Enfin, elle a étudié le Plan régional de covoiturage, lancé le 13 juillet 2022, qui vise à faciliter les déplacements jusqu'au dernier kilomètre et à intégrer le covoiturage dans l'intermodalité. Ce plan repose sur des expérimentations menées sur quatre territoires avec diverses plateformes : Karos, Mobicoop, Blablacar Daily et Atchoum Mobilité Village. Il prévoit également des incitations financières, avec une aide accordée aux conducteurs et aux passagers pour les trajets de moins de 30 km. Pour un passager, cette aide varie entre 0,60 € et 2,60 € par trajet, tandis que pour un conducteur, elle se situe entre 2 € et 3 € par trajet. La commission s'est aussi penchée sur la mesure spécifique du Fonds Vert, envisagée comme un levier financier pour soutenir ce type de projet.

Principales préconisations

Sur la base de ses investigations, la commission propose de mettre en place un service de covoiturage accessible, pratique et facile d'utilisation pour les habitants du territoire PETR Vidourle Camargue. Les recommandations s'articulent autour de quatre axes principaux :

- **Définir des aires de covoiturage à moindre coût et sans nouvelles artificialisations :** Utiliser les emplacements publics sous-utilisés bien situés à proximité des axes routiers et établir des partenariats avec des supermarchés ou magasins disposant de places de stationnement excédentaires. Une cinquantaine de lieux existants et potentiels ont déjà été identifiés.
- **Établir des conventions d'utilisation et de signalisation :** Formaliser les partenariats entre le PETR et les gestionnaires de parkings privés ainsi qu'avec les communes. Mettre en place une signalétique cohérente sur l'ensemble du territoire dont la mise en œuvre serait prise en charge par les communes et/ou les EPCI.
- **Développer une application de covoiturage spécifique au PETR :** S'inspirer de l'application Picholine déjà utilisée dans le Pays Cœur d'Hérault, la personnaliser pour le territoire du PETR, la rendre gratuite pour les utilisateurs et proposer une fourchette d'indemnisation entre conducteurs et passagers.
- **Lancer le dispositif avec une stratégie de communication adaptée :** Finaliser la cartographie des aires disponibles, mettre en place la signalétique, organiser une large campagne de communication sur le territoire et prévoir des encouragements pour les nouveaux utilisateurs.

La commission souligne que ce dispositif représente une solution à moindre coût au service de la population du PETR, répondant à des enjeux de mobilité qui deviennent de plus en plus critiques.



Coordination : Claude CONSTANT, Jean-François FONTANA, Robert LEFORT, Bernard ROUGER, Thierry GAIDAN, Bertrand JOLIVEL



EAU POTABLE



La commission Eau potable s'est intéressée à la gestion durable de cette ressource vitale sur le territoire du PETR, face à des enjeux de plus en plus préoccupants. Plusieurs constats majeurs ont guidé la réflexion des membres : l'eau est très présente sur le territoire du PETR (Vidourle, canaux, étangs, châteaux d'eau) mais elle est soumise à des pressions croissantes dues à l'augmentation des besoins (accroissement de la population, tourisme, agriculture). Les ressources hydriques sont par ailleurs menacées par le changement climatique, ce qui rend d'autant plus critique la nécessité de protéger ce bien précieux.

La commission a identifié trois dimensions fondamentales à traiter simultanément : assurer la quantité d'eau suffisante pour répondre aux besoins des populations, préserver ou améliorer la qualité de cette eau, et sécuriser les dispositifs de stockage et de distribution face aux risques de malveillance ou de défaillance technique.



Principaux axes d'investigation

Pour appréhender cette problématique complexe, la commission a adopté une démarche méthodique basée sur la consultation d'experts et l'analyse approfondie des enjeux spécifiques au territoire :

- Premièrement, elle a organisé cinq rencontres avec les acteurs clés de la gestion de l'eau : l'Agence de l'Eau, le SIVOM Moyen Rhône, SUEZ, le Syndicat des eaux de la Vaunage, l'EPTB Vistre Vistrenque et BRL. Ces entretiens ont permis de recueillir des données techniques, des retours d'expérience et d'identifier les bonnes pratiques déjà en place.
- Deuxièmement, la commission a structuré sa réflexion autour de trois axes complémentaires : la quantité d'eau à fournir aux populations, la préservation ou l'amélioration de la qualité de cette eau, et la sécurisation des dispositifs de stockage et de distribution. Cette approche systémique a permis d'aborder l'ensemble des défis liés à la gestion de l'eau potable.
- Troisièmement, elle a analysé des cas concrets d'incidents de sécurité survenus ces dernières années, comme les intrusions dans des châteaux d'eau à Vrécourt et près d'Évreux ou des actes de malveillance dans des installations hydrauliques, qui ont entraîné des conséquences importantes sur l'approvisionnement en eau potable de certaines communes.

Principales préconisations

Sur la base de ses investigations, la commission propose un ensemble cohérent de recommandations pour améliorer la gestion de l'eau potable sur le territoire du PETR Vidourle Camargue :

- **Pour garantir la quantité d'eau nécessaire :**
 - Réaliser des économies en améliorant les réseaux (qui présentent actuellement entre 20 et 30% de pertes), avec l'appui financier de l'Agence de l'eau.
 - Généraliser les compteurs intelligents permettant la télérelève et l'alerte en cas de consommation anormale.
 - Accompagner les gros consommateurs, notamment dans le secteur agricole, vers l'adoption de bonnes pratiques.
 - Encourager tout dispositif d'économie d'eau, comme la récupération des eaux de pluie ou la limitation de la consommation.
 - Encadrer les forages domestiques qui peuvent affecter les nappes phréatiques.
 - Diversifier les sources d'approvisionnement, notamment via BRL pour l'eau potable et non potable.
 - Renforcer l'interconnexion des réseaux existants entre communes et/ou communautés.
 - Développer l'utilisation des eaux traitées pour certains usages ne nécessitant pas d'eau potable.
- **Pour améliorer la qualité de l'eau :**
 - Promouvoir l'agriculture biologique et les bonnes pratiques agricoles limitant l'usage de produits phytosanitaires.
 - Encourager la récupération des produits chimiques et intensifier la lutte contre les décharges sauvages qui contaminent les sols et les nappes.
 - Engager une réflexion sur le déploiement d'unités de décarbonatation, comme cela existe déjà dans la Vaunage, à Saint-Just ou sur le secteur du Rhône.
- **Pour sécuriser les dispositifs de stockage et de distribution :**
 - Réaliser un diagnostic complet de tous les dispositifs de stockage et de distribution sur le territoire.
 - Développer la télésurveillance et l'installation de systèmes d'alarme sur les infrastructures sensibles.
- **Pour sensibiliser la population et les acteurs du territoire :**
 - Mettre en place une stratégie de communication ciblée sur la protection de la ressource en eau et les économies possibles au quotidien.

La commission souligne que ces recommandations forment un ensemble cohérent dont la mise en œuvre contribuerait significativement à une gestion plus durable et sécurisée de l'eau potable sur le territoire du PETR Vidourle Camargue, face aux défis climatiques et démographiques à venir.





TPE - FILIÈRES D'AVENIR

La commission TPE et filières d'avenir a pour ambition de dynamiser le développement économique du territoire du PETR Vidourle Camargue. Elle s'est concentrée sur trois axes principaux : le renforcement de la communication sur l'attractivité du territoire, la création de pépinières d'entreprises dans des secteurs stratégiques liés aux filières d'avenir, et l'élaboration d'un registre des locaux et espaces dédiés à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux pôles économiques.

Consciente de l'importance de mieux définir l'identité du territoire, la commission a veillé à valoriser ses atouts spécifiques et à soutenir le développement des filières d'avenir, afin d'attirer de nouvelles entreprises et de stimuler la croissance économique locale.

Principaux axes d'investigation

La commission a adopté une approche méthodique pour explorer ces différents thèmes :

- Identification des forces et faiblesses du territoire sous les aspects géographique, économique, démographique et sociologique. Cela englobe l'accessibilité, les loisirs, les traditions, la culture et l'art de vivre.
- Identification des filières d'avenir, avec une exploration des secteurs à développer, tels que la santé, l'agriculture, les nouvelles technologies, le numérique, l'informatique et la cybersécurité.
- Analyse de la pertinence de créer des zones d'activité cohérentes, rassemblant des entreprises d'un même domaine d'activité pour favoriser la communication et la collaboration, notamment avec des espaces de co-working, des start-ups, des universités et des écoles.
- Étude du projet de la ZAC CAP GALLARGUES, une zone d'aménagement concerté axée sur la santé et le bien-être médical, servant de modèle de développement. Ce projet inclut des espaces de co-working, des services aux entreprises et des facilités d'accès.
- Volonté de centralisation des informations, avec une collecte des données auprès des mairies et des communautés de communes concernant les projets en cours, les espaces disponibles, les locaux commerciaux, les pôles économiques, etc.
- Définition de critères et d'indicateurs précis pour classer les informations sur les entreprises, tels que leur taille, leur sphère professionnelle et leur type d'activité.

Principales préconisations

Sur la base de ses investigations, la commission avait commencé à formuler les recommandations suivantes :

- **Mettre en place un plan marketing** : Définir une stratégie de communication pour attirer de nouvelles entreprises, en mettant en avant les atouts du territoire et en impliquant les collectivités, les chambres consulaires, les associations et les chefs d'entreprises. Ce plan doit viser à favoriser le développement des entreprises et des filières locales, tout en attirant de nouvelles entreprises dans les secteurs d'avenir identifiés.
- **Créer des pépinières d'entreprises** : Mettre en place des structures d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes entreprises dans des secteurs d'avenir, en offrant des locaux, des compétences et des services adaptés. Ces pépinières pourraient prendre la forme d'un partenariat public-privé.
- **Élaborer un registre digital commun** : Créer un outil numérique accessible aux collectivités, aux entrepreneurs, aux enseignes et aux artisans, recensant les locaux et espaces de développement disponibles sur le territoire. Ce registre devrait être régulièrement mis à jour et faire l'objet d'une communication active.
- **Favoriser la collaboration entre les commissions** : Créer une synergie et une complémentarité des besoins et des réflexions entre les différentes commissions du Conseil de développement, afin de promouvoir le territoire comme un site d'opportunités entrepreneuriales, d'innovation et d'expertise territoriale.

Avant sa clôture, la commission avait souligné l'importance d'impliquer les intercommunalités et les élus dans cette démarche, ainsi que de se rapprocher des structures existantes, telles que les pépinières d'entreprises de Lunel Agglo, de Montpellier et de la CCI, pour bénéficier de leur expérience et de leur expertise.





PÊCHE ET AQUACULTURE

La commission Pêche et Aquaculture a été créée sur proposition du PETR Vidourle Camargue, qui coordonne la mise en œuvre du programme européen FEAMPA. L'animatrice de ce programme, Ludivine JOUVE, soutient et accompagne les membres de la commission dans leurs travaux, qui s'inscrivent pleinement dans sa mission.

Cette commission s'intéresse aux activités de pêche en étangs/canaux et à l'aquaculture sur le territoire. Ces activités, qui font partie intégrante de l'identité locale, sont toutefois en déclin, et l'aquaculture reste peu diversifiée. La commission a analysé les conditions optimales et les défis de ces filières, tout en explorant des pistes de développement pour assurer leur pérennité et favoriser leur croissance. Elle s'est également interrogée sur la manière de concilier ces activités traditionnelles avec les enjeux environnementaux et les nouvelles attentes des consommateurs.

Principaux axes d'investigation

La commission mène une enquête approfondie sur le terrain en rencontrant les acteurs clés de la filière :

- Structures ressources : Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG), Prud'homies du Grau-du-Roi et de Palavas-Les-Flots, IFREMER, Comité Régional des Pêches, etc. Ces rencontres permettent de recueillir des données sur la gestion des ressources, la réglementation, les enjeux environnementaux et les perspectives de développement.
- Pêcheurs professionnels : Des échanges ont lieu avec des pêcheurs exerçant leur activité dans les étangs et canaux du territoire, afin de mieux comprendre leurs difficultés, leurs besoins et leurs attentes.
- Entreprises aquacoles : Des visites sont organisées auprès d'entreprises aquacoles (Camargue Pêche, Poisson d'Argent, AlgoSud, Croq'La Vie) pour mieux connaître leurs activités, leurs contraintes et leurs perspectives.
- Acteurs de la commercialisation et de la restauration : La commission a rencontré des poissonniers (Poissonnerie Charrousset, Poissonnerie Chez Fanny et Thomas, Poissonnerie Le Corail), des restaurateurs (Restaurant Papé Frézal) et des structures transformant le poisson (La maison du fumoir, Enjolras Frères) pour comprendre les attentes des consommateurs et les débouchés possibles pour les produits locaux.

Ces enquêtes permettent de dresser un état des lieux précis de la filière, d'identifier les principales problématiques (salinisation, qualité de l'eau, conflits d'usages, contraintes réglementaires, etc.) et de recenser les initiatives existantes.

Principales préconisations

La commission a identifié à ce jour plusieurs pistes d'amélioration et de développement, qui peuvent être regroupées en plusieurs axes :

- **Gestion de l'eau :**

- Associer les pêcheurs aux réflexions sur la gestion des étangs (collectivités, pêcheurs, chasseurs, Conservatoire du Littoral).
- Réparer les équipements qui influent sur la circulation de l'eau et le taux de salinité (barrages anti-sel, martellières, curage des roubines/canaux).
- Lutter contre l'accumulation des sédiments et la salinisation.
- Améliorer la qualité de l'eau en réduisant l'impact des rejets des stations d'épuration et des bateaux.

- **Préservation des espèces et des milieux :**

- Poursuivre les études sur la connaissance des espèces (peu d'informations sur les espèces).
- Lutter contre le braconnage et la prolifération d'espèces nuisibles (crabe bleu, etc.).

- **Développement économique et diversification :**

- Expérimenter de nouvelles productions aquacoles (oursins, concombre de mer, méduse, etc.).
- Valorisation d'espèces nuisibles (crabe bleu).
- Soutenir les initiatives locales valorisant les produits de la pêche et de l'aquaculture (Pescalunades de Lunel, etc.).
- Favoriser la vente directe, les circuits courts et la transformation des espèces.
- Expérimenter l'aquaculture multi-trophique.

- **Amélioration de la gouvernance :**

- Faciliter l'obtention de licences de pêche pour les pêcheurs résidant hors d'une Prud'homie.
- Mieux faire appliquer la réglementation en matière de pêche de plaisance et de ski nautique.
- Intégrer des représentants de la filière pêche professionnelle aux comités de concertation axés sur la salinisation.
- Faire remonter les enjeux et besoins aux structures gestionnaires d'équipements (Canal du Rhône à Sète).

La commission souhaite capitaliser d'ici la fin du mandat sur ses résultats en rédigeant une synthèse à diffuser aux acteurs concernés (Comité de Sélection et Comité Technique FEAMPA, communes, EPCI, etc.) pour contribuer par ses recommandations à la pérennité des activités de pêche et d'aquaculture sur le territoire.





GESTION DES DÉCHETS

La commission se concentre sur la gestion des déchets, un enjeu de plus en plus pertinent face aux problématiques environnementales et à la durabilité de la planète. La gestion des déchets est régie par diverses réglementations qui établissent des normes, des pratiques et des responsabilités. Ce sujet couvre de nombreux aspects, tels que la réduction de la quantité de déchets, le tri à la source, la gestion des points de collecte, l'élimination des déchets, le coût associé à leur gestion, ainsi que la communication et la sensibilisation des citoyens. Si une prise de conscience citoyenne progresse, elle doit néanmoins être poursuivie et renforcée.

Principaux axes d'investigation

La commission adopte une approche pragmatique pour aborder les différents aspects de la gestion des déchets :

- Visite d'un incinérateur et examen du rapport du Syndicat « Pic et Étang » : cette visite a permis aux membres de la commission de mieux comprendre le fonctionnement d'une usine d'incinération et d'analyser les données relatives à la production de déchets sur le territoire.
- Rencontre avec les responsables déchets de plusieurs EPCI : ces échanges ont offert l'opportunité de comparer les pratiques et politiques de gestion des déchets mises en œuvre par les différentes collectivités du PETR.
- Échanges avec des professionnels (artisans, industriels, restauration scolaire, employés de déchèteries, etc.) : ces rencontres ont permis de recueillir des témoignages et des informations précieuses sur les difficultés rencontrées par les différents acteurs de la filière.
- Recherche en ligne sur les bonnes pratiques et les projets réussis : la commission a étudié des exemples de collectivités ou d'entreprises ayant mis en place des solutions innovantes pour réduire, trier et valoriser les déchets.

À partir des éléments collectés, la commission a entrepris les premières analyses :

- Tableau comparatif des pratiques, services et coûts entre les différents EPCI et communes du PETR, permettant de mettre en évidence les disparités en matière de gestion des déchets.
- Analyse des déchets des particuliers par rapport à ceux des professionnels, afin d'évaluer les coûts, la localisation et la contribution de chaque type de déchets.
- Étude de la sensibilisation et de l'éducation : la commission a analysé les actions de communication et les événements organisés pour sensibiliser le public à la gestion des déchets.

Principales préconisations

La commission a élaboré plusieurs propositions, en cours de finalisation :

- **Déchets des artisans et commerçants** : Rendre accessibles aux professionnels des déchetteries bien réparties sur le territoire et suggérer aux équipes présentes en déchetteries d'aider les professionnels à trier.
- **Cantine scolaire et restes alimentaires** : Etendre aux communautés de communes et d'Agglo adhérentes à Pic et Étangs la pratique de la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS) qui permet de donner les restes alimentaires récupérés après les repas des enfants à des familles pour leurs basses-cours.
- **Communication et sensibilisation** : Instaurer une thématique déchet systématique dans les revues municipales, communautés de communes/d'agglomération. Bien veiller à la diffusion dans l'ensemble des boîtes à lettres du PETR et faciliter l'accès sur les sites internet à la thématique des déchets. Diffuser les différents guides pour tri/gestion des déchets/revalorisation aux citoyens et collectivités. Faire savoir et développer les ateliers éducatifs et encourager les associations dans toute initiative liée au tri des déchets.
- **Amélioration des services et des pratiques** : Analyser les différences entre les communes et intercommunalités du PETR dans les tonnages/habitant, le nombre de collectes/services à domicile, les modalités de facturation de la TOM et les modalités de gestion des déchets artisans.
- **Diminution des déchets** : Encourager le recyclage sous toutes ses formes, prévoir à minima recyclerie par EPCI, encourager les ateliers de réparation, faire mieux connaître les différentes possibilités de réutilisation (vente occasion, dons associations caritatives, etc.) et favoriser le support/dons aux manifestations associatives pour aider au tri des déchets.

La commission prévoit de finaliser son analyse pour valider ces recommandations qui pourront être proposées aux élus du PETR avant la fin du mandat.





TIERS-LIEUX



La commission Tiers-Lieux s'est concentrée sur l'identification et l'analyse des différents types de tiers-lieux existants sur le territoire du PETR Vidourle Camargue.

L'objectif principal de cette commission est de mieux comprendre les enjeux et les besoins locaux afin de déterminer quels types de tiers-lieux pourraient répondre efficacement à ces besoins. Les tiers-lieux, définis comme des espaces hybrides associant diverses activités sociales, culturelles ou entrepreneuriales, sont perçus comme des leviers potentiels pour le développement économique local. Cependant, leur mise en œuvre demeure complexe en raison de la diversité des modèles existants, qui varient selon les domaines d'application (culturel, entrepreneurial, social, etc.).

Principaux axes d'investigation

La commission n'a pas mené de travaux exploratoires classiques, mais a choisi une approche axée sur la définition et la clarification du concept de tiers-lieu. L'enjeu principal est de simplifier cette notion, souvent perçue comme floue en raison de son caractère évolutif et de son utilisation variable selon les projets. Ainsi, les réflexions de la commission ont porté sur plusieurs axes essentiels :

- Cibler les attentes et besoins spécifiques du territoire pour comprendre quels types de tiers-lieux sont les plus adaptés aux réalités du territoire, en fonction des besoins des habitants, des entrepreneurs et des collectivités.
- Démystifier la notion de tiers-lieu pour clarifier ce que recouvre exactement cette notion afin de mieux en comprendre les enjeux et les possibilités d'application concrètes sur le terrain.
- Proposer un cahier des charges pour élaborer un cadre de référence qui permettrait aux projets de tiers-lieux d'être en adéquation avec les attentes et les ressources locales, assurant ainsi leur viabilité.
- Aller au-delà des illusions pour éviter les pièges d'une vision trop idéalisée du tiers-lieu, en prenant en compte les facteurs nécessaires pour assurer leur pérennité à long terme.

La commission a également étudié les projets existants pour identifier des modèles hybrides alliant entrepreneuriat et innovation sociale. Cette analyse a révélé les défis et les opportunités des tiers-lieux déjà en place, mais a surtout mis en évidence des leviers cruciaux pour la réussite de nouveaux projets. Un des principaux leviers identifiés concerne les financements régionaux et locaux, notamment dans le cadre du programme LEADER. Ce programme permet aux porteurs de projets d'accéder à des subventions et financements supplémentaires, facilitant ainsi la création, le développement et la consolidation de tiers-lieux sur le territoire.

Principales préconisations

Sur la base de ses investigations, la commission avait commencé à formuler les recommandations suivantes :

- **Définition et clarification du concept de tiers-lieu** : Il est essentiel de poser un cadre de référence commun afin de mieux comprendre et valoriser ces espaces. Cela implique de préciser les objectifs économiques, sociaux et culturels des tiers-lieux, en lien avec les besoins du territoire.
- **Identification des besoins spécifiques** : Un diagnostic approfondi est nécessaire pour cerner précisément les besoins du territoire en matière d'espaces collaboratifs, de coworking, ou encore de lieux d'innovation sociale et culturelle.
- **Élaboration d'un cahier des charges** : Ce document permettra de structurer les projets de tiers-lieux en s'assurant de leur cohérence avec les attentes locales et les ressources disponibles.
- **Soutien aux projets existants et émergents** : Il est important d'identifier et de soutenir les initiatives en cours, en les accompagnant avec des financements ou des partenariats locaux pour favoriser leur consolidation.
- **Création d'un label pour les tiers-lieux** : Il est proposé de créer un label local pour offrir une meilleure visibilité aux tiers-lieux, renforcer leur attractivité et faciliter leur identification par les acteurs publics et privés.

Avant sa clôture, la commission a souligné que les tiers-lieux jouent un rôle clé dans le développement du territoire, à condition que leur implantation et gestion soient adaptées aux spécificités locales et aux ressources disponibles. Il est crucial de soutenir les projets en cours pour dynamiser ces espaces. Enfin, la commission insiste sur la nécessité d'adopter une approche pragmatique et réaliste afin de faire émerger des projets durables et adaptés aux besoins du territoire.



